

MÉCANICIEN SPÉCIALISTE AUTOMOBILE
MÉCANICIEN SPÉCIALISTE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS
MÉCANICIEN SPÉCIALISTE MOTOCYCLES

1/ Dénominations de la qualification (selon le cas) :

Mécanicien spécialiste automobile
 Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels
 Mécanicien spécialiste motocycles

2/ Objet de la qualification :

- Réalisation d'activités de maintenance préventive et corrective :
Cas des VP et motocycles :
 - . des véhicules,Cas des véhicules utilitaires et industriels :
 - . des véhicules et équipements,
- Dans les deux cas, les activités de maintenance citées incluent un diagnostic de premier niveau de complexité.
- Le mécanicien spécialiste peut exercer son activité dans des unités mécaniques, ou spécifiques de maintenance V.O., ou de carrosserie-peinture.

3/ Contenu de la qualification :

- A - Activités techniques :
- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules intégrant éventuellement des interventions réglementées :
 - . entretien courant et périodique des véhicules,
 - . diagnostic / dépose-pose / contrôle et réglage d'ensembles mécaniques.
 - Réalisation d'interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité portant sur :
 - . le contrôle / réglage des moteurs thermiques,
 - . les éléments de liaison au sol.
 - Pose d'accessoires sur véhicules.
- B - Organisation et gestion de la maintenance :
- B.1 - Organisation de la maintenance :
- . utilisation de la documentation technique,
 - . agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
 - . application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.
- B.2 - Gestion de la maintenance :
- . établissement de tout document d'atelier utile,
 - . conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle.
- C - Particularités véhicules industriels et motocycles :
- Véhicules utilitaires et industriels :
- Maintenance et réparation d'organes / d'équipements,
- Secteur motocycles :
- Assemblage, réglage, contrôle et essai de motocycles neufs visant la préparation à la route ;
 - Réfection des véhicules d'occasion / réalisation d'essais ;
 - Contrôle de la partie cycles ;
 - Soudage et assemblage d'éléments.
- D - Particularités liées à l'activité de retrofit :
- Installation du kit de retrofit et des pièces permettant l'adaptation des systèmes du véhicule thermique au kit (freinage, climatisation...),
 - Contrôle visuel de l'installation réalisée,
- Les activités d'installation d'un kit de retrofit sont réalisées hors tension.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Interventions d'un premier niveau de complexité portant sur les systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité des véhicules ;
 - Réalisation d'essais ;
 - Dépannage et remorquage, ponctuellement, de véhicules (selon le cas : VL ou VUI).
- Cas du VUI :
- . pose d'équipements spécifiques (hayons / groupes hydrauliques...),
 - . réalisation ponctuelle d'aménagements spécifiques (incluant les techniques de soudage et d'assemblage).

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 6
- Échelons majorés accessibles : 7 / 8
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile (VP, VI ou motocycles selon le cas) :
 - . CAP maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ou B : véhicules de transport routier ou C : motocycles (*dernière session en 2027*), complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
 - . CAP maintenance des véhicules, *option : véhicules légers ou : véhicules de transport routier ou : motocycles (à partir de la rentrée 2025)*, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
 - . Mention complémentaire au CAP : réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques,
 - . Bac professionnel maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ou B : véhicules de transport routier ou C : motocycles (selon le cas) (*dernière session en 2027*), préparé sous statut scolaire,
 - . Bac professionnel maintenance des véhicules, *option : véhicules légers ou : véhicules de transport routier ou : motocycles* (selon le cas) (*à partir de la rentrée 2025*), préparé sous statut scolaire,
 - . Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : mécanicien automobile, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
 - . Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : technicien électromécanicien automobile,
 - . Titre à finalité professionnelle mécanicien automobile (enregistré au RNCP sous le n° 36887),
 - . CQP mécanicien spécialiste motocycles,
 - . CQP mécanicien véhicules utilitaires et industriels (enregistré au RNCP sous le n°37134),
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
 - . technicien confirmé mécanique automobile / technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels (fiche A.9.1),
 - . technicien électricien électronicien automobile / technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels / technicien confirmé motocycles (fiche A.9.2),
 - . technicien garantie après-vente (fiche A.9.6).
- Transversale :
 - Voir Panorama